

COMMISSION CONSULTATIVE DE SUIVI
DU PLAN DEPARTEMENTAL DE PREVENTION ET DE GESTION
DES DECHETS NON DANGEREUX

COMPTE-RENDU

Réunion du 2 octobre 2015

Lieu

Salle de l'Assemblée
Hôtel du Département
03000 MOULINS

Horaire :

Début de réunion : 9h00
Fin de réunion : 12h00

Listes des présents : Cf. annexe 1.

Pièces jointes :

- Support de présentation - Rapport de suivi et Loi NOTRE (.pptx)
- Support de présentation - Schéma boues et matières de vidange (.pptx)
- Support de présentation - VVA Recyclerie Cusset (.pptx)
- Support de présentation - Projet SNA centre de tri simplifié (.pptx)
- Support de présentation - Projet coopération SSA et SNA (.docx)

Ordre du jour :

- Présentation du rapport de suivi du Plan pour la période 2010-2014 ;
- Présentation du Schéma départemental de gestion des boues et matières de vidange ;
- Premières réflexions sur les conséquences de la Loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) sur la compétence planification déchets ;
- Questions diverses

1/ Mot d'introduction

Christian CHITO, Vice-Président du Conseil Départemental chargé du Développement durable, de l'Environnement, du Cadre de vie et du Numérique, rappelle que le Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux a été adopté par l'Assemblée départementale en juin 2013 sur la base d'un important travail d'élaboration réalisé par cette Commission Consultative (4 années de procédure d'élaboration, 9 réunions de la Commission Consultative).

Suite aux élections municipales de 2014 et aux élections départementales de 2015, de nouveaux représentants ont été désignés. Christian CHITO les accueille avec plaisir.

Aujourd'hui, il s'agit de la 1^{ière} Commission Consultative de Suivi du Plan. L'objectif de cette Commission est de mobiliser l'ensemble des acteurs de la gestion des déchets autour de la collecte et de la consolidation des données, d'actualiser les informations et de suivre les indicateurs qui avaient été mis en place. De façon plus générale, c'est un lieu de discussion et d'échange.

Christian CHITO précise qu'il s'agit de la 1^{ière} Commission Consultative de Suivi depuis l'adoption du Plan mais également, probablement, de la dernière puisque la Loi NOTRE adoptée cet été prévoit un transfert de la compétence planification des déchets des Départements aux Régions.

L'ordre du jour étant dense, Mr CHITO propose aux membres de la Commission Consultative de dérouler sans tarder l'ordre du jour.

2/ Présentation du rapport de suivi du Plan pour la période 2010-2014

Sébastien AFFRE, Chargé de projet Déchets et Energie au Conseil Départemental, présente, de manière non exhaustive, les principaux éléments issus du rapport de suivi du Plan pour la période 2010-2014. Ce rapport a été transmis à l'ensemble des membres de la Commission Consultative de Suivi par mail il y a 8 jours. Il précise qu'à l'issue de cette réunion une version à jour sera transmise à l'ensemble des membres de la Commission Consultative de Suivi.

Cette présentation se fait en 3 temps (cf. présentation ci-jointe) :

1. Les déchets non dangereux en 2014 ;
2. Le recensement des installations de collecte et de traitement en 2014 ;
3. Le suivi des objectifs du Plan.

Cyril VALERO, Directeur du SICTOM Sud Allier, présente l'organisation qui a été mise en place pour améliorer les performances de captage des recyclables propres et secs. En l'espace de 7 ans, 45 000 habitants ont été équipés de bacs afin de pouvoir faire une

collecte en porte à porte (PAP). Il s'agit d'une collecte robotisée avec un système de chargement latéral.

Sylvain LACAMBRA (Eco-Emballages) précise que l'on va vers une simplification des consignes de tri des plastiques qui va permettre d'augmenter les volumes collectés. Dans cette future organisation, Eco-Emballages estime que la façon la plus efficace de faire la collecte est de passer par des Points d'Apport Volontaires (APV). Cette méthode permet de maîtriser les coûts de collecte.

D'après Cyril VALERO, l'organisation la plus optimale pour un territoire rural à faible densité comme celui du SICTOM Sud Allier est la collecte des recyclables propres et secs en PAP. Ainsi sur les secteurs qui sont encore en APV, les ratios moyens sont de 25 kg/hab/an alors que les secteurs qui sont passés en PAP les ratios moyens sont de l'ordre de 60 kg/hab/an.

Christine MOREAU, Directrice Service Gestion des Déchets et Assainissement de la CA de Vichy Val d'Allier, présente la recyclerie de Cusset (cf. présentation ci-jointe). Après avoir présenté la genèse de ce projet, Christine MOREAU détaille le bilan des premières années de fonctionnement.

Christian CHITO (Conseil Départemental) précise qu'il y a également un projet en cours de réflexion au niveau du SICTOM Nord Allier.

Rémi BOROWIAK, Directeur du SICTOM de la Région Montluçonnaise, présente le fonctionnement de la plateforme de compostage des déchets verts de Domérat. Cette installation reçoit chaque année près de 10 000 tonnes de déchets verts. En 2014, les déchets verts apportés sur la plateforme de Domérat ont permis de produire 3 151 tonnes de compost. Il s'agit d'un compost répondant aux exigences de la norme NF-44 051. Il est également certifié "agriculture biologique". Les débouchés sont nombreux : Les services techniques des communes, les particuliers, des entreprises d'espaces verts, des agriculteurs, des maraîchers.

Concernant le fonctionnement de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Bayet, Cyril VALERO (SICTOM Sud Allier) précise que la provenance des DIB est connue. Cette information sera fournie par l'exploitant de l'UIOM de Bayet aux services du Conseil Départemental afin de compléter le rapport de suivi du Plan.

Jackie RENAUD (SICTOM Nord Allier) présente le travail en cours sur la création d'un centre de tri départemental de proximité (cf. présentation ci-jointe). Il s'agit d'une démarche impulsée par le SICTOM Nord Allier qui a réussi à fédérer 7 des 9 EPCI du Département (à ce jour, seules les Communautés de Communes de Montmarault et du Donjon Val Libre n'ont pas souhaité s'associer au projet). Une étude est en cours afin de réaliser un avant-projet définitif.

En parallèle, une réflexion sur la structuration juridique de ce partenariat est également menée. Le choix se porterait sur la création d'une Société Publique Locale qui permet un bon niveau de contrôle de la part des collectivités tout en évitant la mise en concurrence de la SPL.

Eco-Emballages a organisé un appel à projet pour financer des centres de tri nouvelle génération. Actuellement, 5 projets de centre de tri dont celui de l'Allier sont encore en course pour être lauréat de cet appel à projet. A la clef, une aide d'Eco-Emballages de l'ordre de 1,5 millions d'euros est envisageable. Les résultats de cet appel à projet devraient être connus au 1^{er} janvier 2016.

Si ce projet se concrétise, l'objectif est que le centre de tri soit opérationnel pour début 2019.

Christian CHITO félicite le SICTOM Nord Allier pour son investissement dans ce projet et les efforts importants mis en œuvre pour mobiliser les différents EPCI.

Gilles LASSIMONNE, Directeur du SICTOM Nord Allier, constate que dans le recensement des projets en cours, il n'est pas fait allusion aux projets de Tri Mécano-Biologique et d'extension de son Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux du SICTOM Nord Allier. Sébastien AFFRE (Conseil Départemental) explique que ces deux projets ne sont pas oubliés et figurent bien dans le rapport de suivi du Plan. Ils seront présentés par le SICTOM Nord Allier et discutés lors du 3^{ième} point à l'ordre du jour qui porte sur la Loi NOTRE.

3/ Présentation du Schéma départemental de gestion des boues et matières de vidange

Compte tenu de l'ampleur de ce sujet, il a été proposé d'inscrire comme action du Plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux la réalisation d'une étude spécifique approfondie, intitulée : « Schéma départemental de gestion des boues et matières de vidange ». Ce travail a été mené par le Conseil Départemental sous la conduite technique du Bureau Départemental de la Qualité de l'Eau (BDQE) et en relation avec les principaux acteurs concernés rassemblés dans un comité de pilotage. Il s'est conclu fin 2014 par l'approbation par le Conseil Départemental des orientations stratégiques de ce schéma et par la validation du plan d'actions proposé.

Frédéric GOT, technicien en génie de l'eau au BDQE présente une synthèse de ce travail (cf. Présentation ci-jointe).

Natacha EGIPPA, Directrice d'exploitation de l'UIOM de Bayet, précise que son installation de traitement peut prendre en charge le traitement de tous types de boues (conformes comme non conformes).

4/ Premières réflexions sur les conséquences de la Loi NOTRE sur la compétence planification déchets ;

2 aspects de la Loi NOTRE sont évoqués :

1. La collecte et le traitement des ordures ménagères deviennent des compétences obligatoires des EPCI à fiscalité propre (transfert aux communautés de communes et communautés d'agglomération au 1^{er} janvier 2017)
2. Simplification de la planification de la gestion des déchets par le transfert de la compétence planification des déchets des Départements aux Régions.

Collecte et traitement : compétence obligatoire pour les EPCI

Les membres de la Commission Consultative font le constat qu'il est difficile à ce jour d'évaluer l'impact de la Loi NOTRE sur l'organisation des collectivités territoriales de l'Allier compétentes en matière de gestion des déchets.

Christian CHITO (Conseil Départemental) explique qu'il faut attendre de connaître l'évolution de la carte intercommunale du Département afin de pouvoir mieux mesurer les effets du transfert de la compétence aux EPCI à fiscalité propre.

Cyril VALERO (SICTOM Sud Allier) précise qu'actuellement ce sont les EPCI à fiscalité propre et non les communes qui adhèrent au SICTOM Sud Allier. Selon lui, la Loi NOTRE devrait avoir un impact limité sur l'organisation du SICTOM Sud Allier.

D'après Dominique BIDET, Président de l'association des maires ruraux de l'Allier, les petites structures comme le SIROM de Lurcy-Lévis ou le SICTOM de Cérilly vont certainement voir leurs périmètres évoluer.

François DARD, Directeur de la Communautés de Communes, rappelle que la loi NOTRE prévoit que les syndicats de gestion des déchets qui couvrent au minimum 3 EPCI à fiscalité propre pourront se maintenir. Dans ces conditions, le périmètre des principaux EPCI (SICTOM Nord Allier, SICTOM Sud Allier, SICTOM de la Région Montluçonnaise) ne devrait pas trop évoluer.

Gilles LASSIMONNE (SICTOM Nord Allier) estime que cette disposition de la loi risque de faire évoluer la population des SICTOM et donc le montant des contributions des usagers. Dans le cas du SICTOM Nord Allier qui travaille avec des programmes pluriannuels d'investissement, cela peut entraîner des difficultés de gestion importantes.

Les membres de la Commission Consultative constatent qu'à ce jour il existe des EPCI à fiscalité propre dont les communes ont délégué leurs compétences « déchets » à des syndicats différents. La Loi NOTRE pourrait permettre de clarifier ces chevauchements de compétences.

Transfert de la compétence Planification des Départements aux Régions

La loi NOTRE prévoit le transfert de la compétence planification des déchets des Départements aux Régions et ce dès la promulgation de la Loi (7 août 2015).

Fin juillet 2015, le SICTOM Nord Allier a transmis au Conseil Départemental une demande d'examen conjointe des possibilités d'adaptation du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux. En substance, le SICTOM Nord Allier propose de mettre en œuvre une coopération inter syndicale avec le SICTOM Sud Allier à condition qu'il puisse réaliser son projet d'installation d'Unité de Tri Mécano-Biologique (UTMB), voir également, d'extension de son installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND). Cette coopération inter syndicale permettrait des échanges de matière entre les deux structures (refus de TMB, déchets verts, recyclables propres et secs) afin d'optimiser le transport des déchets. Gilles LASSIMONNE (SICTOM Nord Allier) présente dans les grandes lignes le contenu de ce projet (cf. support de présentation ci-joint).

Christian CHITO (Conseil Départemental) explique que, suite à cette demande du SICTOM Nord Allier, le Conseil Départemental a saisi la Préfecture pour savoir s'il était possible d'engager une révision du Plan.

Christophe MERLIN, chef de l'unité territoriale Allier / Puy-de-Dôme à la DREAL Auvergne, confirme que le Département n'est plus en capacité d'engager une révision du Plan. C'est désormais un travail qui doit être mené par le Conseil Régional.

Didier PINET, Président du SICTOM Nord Allier, déplore un manque de courage dans ce dossier. Il estime que le projet porté par le SICTOM Nord Allier est vertueux et en accord avec les objectifs de la Loi sur la Transition Energétique. Il aimerait que le Département puisse émettre une motion de bienveillance par rapport aux projets du SICTOM Nord Allier et venir aux côtés du SICTOM Nord Allier défendre ce projet devant la future Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Christian CHITO (Conseil Départemental) rappelle que son rôle n'est pas évident car il arrive dans cette Commission Consultative de Suivi qui a de nombreux antécédents. Il rappelle qu'un contentieux est actuellement en cours puisque le SICTOM Nord Allier a décidé d'attaquer la décision du Conseil Départemental d'adopter le Plan sans retenir les 2 projets du SICTOM Nord Allier. Christian CHITO encourage les structures à se rassembler afin d'être plus fortes pour faire face aux nouveaux objectifs réglementaires. Il précise que le Conseil Départemental sera toujours disponible pour écouter et dialoguer avec les territoires.

Sébastien AFFRE (Conseil Départemental) constate que la Loi sur la Transition Energétique vient plutôt valider les orientations du Plan. Sur la question du TMB, « la généralisation du tri à la source des biodéchets, en orientant ces déchets vers des filières de valorisation matière de qualité, rend non pertinente la création de nouvelles installations de tri mécano-biologique d'ordures ménagères résiduelles n'ayant pas fait l'objet d'un tri à la source des biodéchets, qui doit donc être évitée et ne fait, en conséquence, plus l'objet d'aides des pouvoirs publics ». (cf. article 70 de la Loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte). Il précise qu'il appartient donc désormais au Conseil Régional de fixer le cadre pour la généralisation du tri à la source des biodéchets et également de se prononcer sur les installations de TMB.

Stéphane COMBELLES, chef du Service Environnement du Conseil Départemental, rappelle que la décision qui a été prise en 2012 de ne pas retenir les 2 projets du SICTOM Nord Allier s'est fondée notamment sur l'avis majoritaire des acteurs de la gestion des déchets représentés dans la Commission Consultative.

Pierre COURTADON, Président du SICTOM Sud Allier, estime qu'au vu du rapport d'étape qui a été présenté aujourd'hui, le Département dispose des moyens suffisants pour assurer le traitement des déchets des habitants de l'Allier.

Christine SIEBERT, Directrice de l'économie, de l'environnement, de l'agriculture et de l'accueil au Conseil Départemental, ajoute que dans la nouvelle organisation prévue par la loi NOTRE pour élaborer les Plans déchets régionaux, les Départements ne sont plus associés dans la phase d'élaboration du futur plan régional. Ils pourront simplement donner un avis dans le cadre des Conférences Territoriales pour l'Action Publique (CTAP).

Gilles LASSIMONNE (SICTOM Nord Allier) questionne le Département pour savoir si suite à l'adoption de la loi NOTRE, il pourra continuer à soutenir financièrement les EPCI.

Stéphane COMBELLES (Conseil Départemental) rappelle qu'effectivement la Loi NOTRE supprime la clause générale compétence et qu'à ce titre le Département n'est plus compétent pour intervenir sur les déchets. Pour autant le Département devrait pouvoir continuer à fonder ces interventions financières en faveur des EPCI compétents en matière de gestion des déchets au titre de la solidarité territoriale. Il ajoute que la véritable question sera celle de la capacité budgétaire, compte tenu des contraintes auxquelles le Département doit faire face et des priorités qui en découleront.

Christian CHITO (Conseil Départemental) confirme que les projets structurants qui vont vers une mutualisation des besoins et des moyens seront vus avec intérêt et bienveillance par le Conseil Départemental.

5/ Questions diverses

Pas de questions particulières.

L'ordre du jour étant épuisé, Christian CHITO (Conseil Départemental) lève la séance. Il remercie les intervenants pour le travail effectué. Il constate l'intérêt des membres de la Commission Consultative pour ce sujet des déchets. Il découvre ce domaine avec des acteurs motivés par le sujet. Il regrette la perte de cette compétence pour le Conseil Départemental.

Fin de la séance.

ANNEXE 1
COMMISSION CONSULTATIVE DU PLAN DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS NON DANGEREUX DE L'ALLIER
VENREDI 2 OCTOBRE 2015
FEUILLE D'EMARGEMENT

Membres de la Commission Consultative	Titulaire(s)			Représentant		
	Prénom - NOM	Présent	Excusé Absent	Prénom - NOM	Présent	Excusé Absent
Président de la commission consultative	Gérard DERIOT		X	Christian CHITO	X	
Représentant de l'Etat	Monsieur le Préfet		X			X
Représentant du Conseil Régional	Monsieur le Président		X			X
Représentants du Conseil Départemental	Jean LAURENT	X		André BIDAUD		X
	Bernard COULON		X	Catherine CORTI		
	Anne-Marie DEFAY		X	Corinne TREBOSC- COUPAS	X	
	Bernard POZZOLI		X	Alain DENIZOT		X
Association des maires de l'Allier	Sylvain PETIT JEAN	X		Alain DETERNES		
Etablissements publics de coopération intercommunale	Bertrand DUMONTET	X		Anne-Marie DEFAY		
	Guillaume MARGELIDON	X		Bernadette DEVEAU		
Association des maires ruraux de l'Allier	Dominique BIDET	X				
CC de la Région de Montmarault	Bruno ROJOUAN		X	Eric TOURAUD		X
CC le Donjon Val Libre	Gilles BERRAT		X	Michel RAJAUD	X	
CA Vichy Val d'Allier	Claude MALHURET		X	André Gilbert CROUZIER	X	
SICTOM Cérilly	Bernard TIGE	X				

SICTOM de la Région Montluçonnaise	Jean-Pierre MOMCILOVIC	X		Pierre-Antoine LEGOUTIERE		
SICTOM Nord Allier	Didier PINET	X		Jean-Pierre METHENIER		
SICTOM Sud Allier	Pierre COURTADON	X		François DARD		
SMIRTOM Val de Cher	Philippe AMIZET		X	René FOUCAT		X
SIROM de Lurcy-Lévis	Patrick BERTRAND	X		Bernard AUBOIRON		
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)	Monsieur le Directeur Régional		X	Christophe MERLIN	X	
Direction Départementale des Territoires (DDT)	Monsieur le Directeur Départemental		X	Lionel CHIGNOL	X	
Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP)	Madame la Directrice		X			X
Agence régionale de santé	Monsieur le Directeur		X	Marie-Alix VOINIER	X	
Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	Madame la Directrice		X	Hervé CHALAYE	X	
CCI Moulins/Vichy	Jean-Michel CHAVAROCHE		X	Rollan AUZELLE		X
CCI Montluçon/Gannat	Jean-Pierre LHOSPITALIER		X	Anny SERRE		X
Chambre des métiers	Marc LEBROU		X	Alain SCHULTZ	X	
Chambre d'agriculture	Patrice BONNIN		X	Jacques COQUE	X	
Eco-Emballages	Monsieur le Président		X	Pascal HENAU		X
ADELPHÉ	Georges ORTOLA		X			

FEDEREC	Jean-Philippe CARPENTIER		X	Christophe RODDIER		X
FNADE	Jean-Marc BOURSIER		X	Pierre ROPAGNOL	X	
CAPEB	Patrick LIEBUS		X	Michel MORGAND	X	
Association Allier nature	Jacques DEBEAUD		X	Gérard MATICHARD		X
Fédération des associations agréées de pêche et de pisciculture	Gérard GUINOT		X	Jean BUVAT		X
Conservatoire des Espaces Naturels de l'Allier	Bernard DEVOUCOUX		X	Nicole GAGNEPAIN		X
Union Fédérale des Consommateurs (UFC QUE CHOISIR)	Alain BAZOT		X	Claude LABELLE	X	

Secrétariat de la Commission Consultative	Prénom - NOM	Présent	Excusé Absent
Direction de l'économie, de l'environnement, de l'agriculture et de l'accueil	Christine SIEBERT	X	
	Stéphane COMBELLES	X	
	Sébastien AFFRE	X	
	Laure BRIDONNEAU	X	
	Frédéric GOT	X	

Collaborateurs techniques	Prénom - NOM	Présent	Excusé Absent
SICTOM Nord Allier	Gilles LASSIMONNE	X	
	Jackie RENAUD	X	
	Sophie BONILLO	X	
SICTOM Sud Allier	Cyril VALERO	X	
CA Vichy Val d'Allier	Christine MOREAU	X	
	Stéphane PANIN	X	
	Géraldine WALIENNE	X	
SICTOM de la Région Montluçonnaise	Rémi BOROWIAK	X	
CA Moulins	Nicolas GUILLON	X	
	Sylvain DURIX	X	
VEOLIA FNADE	Natacha EGIPPA	X	
	Stéphane PONCE	X	
CC de Montmarault	François DARD	X	
SIROM de Lurcy-Lévis	Danièle THIERIOT	X	
DREAL	Yann THIEBAUT	X	
ECO-EMBALLAGE	Sylvain LACAMBRA	X	